



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

PROGRAMME D'INTERVENTION AUPRÈS DES MAMMIFÈRES MARINS RAPPORT ANNUEL 2010-2011



Canada[!]

Table des matières

Aperçu.....	3
Résumé des activités.....	4
Renseignements sur les interventions.....	5
Interventions en application de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>	5
Menaces.....	6
Financement.....	6
Plans et priorités en 2012-2013.....	7

Photo : Gregory Smith (couverture)

Aperçu

Plusieurs activités d'origine humaine affectent les mammifères marins et il y a une attente que Pêche et Océans Canada aide les mammifères marins en détresse, particulièrement lorsque ceux-ci sont protégés par la Loi sur les Espèces en Péril (LEP). En collaboration avec des groupes voués à la conservation et des organisations non gouvernementales, le Ministère a mis sur pied des réseaux d'intervention auprès des mammifères marins dans toutes les régions maritimes du Canada sous les auspices du Programme d'intervention auprès des mammifères marins (PIMM).

Chacune des régions du ministère des Pêches et des Océans possède son propre volet du Programme, à l'image de la diversité qui caractérise les trois côtes du Canada. Outre ses services d'intervention auprès des mammifères marins, le Programme vise à recueillir des données afin de mieux comprendre l'ampleur et les types de menaces qui pèsent sur ces animaux. Il facilite l'application de la Loi sur les espèces en péril en remplissant les exigences réglementaires pour 20 populations de mammifères marins et de tortues de mer inscrites à la LEP.

Globalement, le Programme d'intervention auprès des mammifères marins et ses partenaires :

- font le suivi des cas d'enchevêtrement, d'échouage (individus vivants et morts), de collision avec des navires, de contamination (individus mazoutés) et d'autres menaces, et agissent en conséquence;
- quantifient les menaces pesant sur les espèces de mammifères marins, en particulier les espèces en péril;
- fournissent des données et des renseignements afin d'appuyer les initiatives de planification du rétablissement de mammifères marins, les mesures d'atténuation des menaces qui pèsent sur eux et l'élaboration de politiques;
- coordonnent avec Conservation et Protection les mesures à prendre pour les cas d'application de la loi.

Résumé des activités

L'exercice financier 2010-2011 marquait la troisième année du Programme d'intervention auprès des mammifères marins. La mise au point continue du Programme a permis de mener plusieurs grandes opérations de sauvetage qui contribuent fortement à la conservation actuelle et future des espèces de mammifères marins. Plusieurs employés régionaux du ministère des Pêches et des Océans ont été invités à participer à des ateliers internationaux afin de partager leurs connaissances approfondies sur les programmes d'intervention auprès des mammifères marins. Par exemple, un représentant du Programme d'intervention auprès des mammifères marins dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador a pris part à un atelier de la International Whaling Commission (IWC), qui portait sur des questions liées au bien-être des grandes baleines dans les cas d'enchevêtrement. Les discussions de cet atelier étaient axées sur les conséquences de l'enchevêtrement et les opérations visant à dépêtrer les grandes baleines, de même que sur les méthodes de collecte de données et de signalement. Par ailleurs, un représentant de la région du Pacifique a participé à un atelier de la National Oceanic and Atmospheric Administration portant sur les mesures d'atténuation novatrices relatives à l'enchevêtrement de cétacés.

Cette année, 71 autopsies ont été pratiquées au Canada sur des mammifères marins et des tortues de mer. Les échantillons recueillis sur les carcasses servent à divers programmes de recherche. Ils permettent également de mieux comprendre les menaces réelles et potentielles qui guettent les mammifères marins et les tortues de mer, puisqu'ils sont utilisés pour déterminer les causes de décès et fournir des renseignements sur les agents pathogènes. Quatre autopsies complètes ont été effectuées dans la région des Maritimes sur divers individus comme une tortue luth, une baleine noire de l'Atlantique Nord et un marsouin commun. De plus, une autopsie a été réalisée dans la région du Golfe sur une tortue luth, et deux autopsies ont été réalisées dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador sur cette même espèce. Dans la région du Québec, des autopsies ont été pratiquées sur 11 bélugas et 9 rorquals. Dans la région du Centre et de l'Arctique, le personnel du ministère des Pêches et des Océans et ses partenaires communautaires ont consigné huit rapports sur des carcasses de cétacés (six baleines boréales, un béluga et un grand cachalot), deux rapports sur le piégeage de bélugas, et un rapport sur l'enchevêtrement d'une baleine boréale. Lorsque cela s'avérait possible, les équipes d'intervention mesuraient les carcasses et recueillaient des échantillons sur celles-ci. De plus, des échantillons ont été recueillis sur près de 70 phoques annelés en réponse à plusieurs rapports des collectivités sur les comportements anormaux des phoques annelés de la baie d'Hudson. Dans la région du Pacifique, 33 autopsies ont été réalisées sur 1 épaulard, 1 rorqual commun, 28 marsouins communs, 1 otarie de Steller et 2 loutres de mer. Les examens ont révélé que 25 % des marsouins communs étaient morts à la suite d'attaques de prédateurs, tandis que les autres individus présentaient des signes de traumatisme, de malnutrition ou d'infections, ou avaient été des prises accessoires ou étouffés par des épaulards résidents. Une procédure plus formelle a été établie dans la région du Pacifique pour recueillir des échantillons lors des autopsies. Ces derniers aideront le secteur des Sciences à obtenir l'ADN de tous les cétacés échoués et à recueillir les contenus stomacaux des cétacés afin d'analyser leur alimentation.

Le Programme d'intervention auprès des mammifères marins continue de prendre de l'ampleur dans chaque région du Canada. Les efforts déployés se traduisent par une meilleure sensibilisation du public et des apparitions dans les médias (extraits vidéo). Plusieurs articles sont parus dans les médias à la suite des efforts d'intervention, soulignant ainsi les effets positifs du Programme. De plus, un nombre total de 23 nouveaux intervenants ont été recrutés en 2010-2011 pour faire partie du réseau du Programme d'intervention auprès des mammifères marins, portant ainsi à 250 le nombre d'intervenants bénévoles du réseau régional du Pacifique. Dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador, la participation au réseau d'échouage a été encouragée grâce à la distribution à grande échelle des brochures d'information sur le Programme d'intervention auprès des mammifères marins, ce qui permettra de continuer d'accroître la participation ainsi que la couverture du réseau dans la province. Dans les régions du Golfe et du Québec, des agents de conservation et de protection ont reçu de la formation sur les techniques à utiliser pour dépêtrer les mammifères marins et sur la façon d'obtenir des outils supplémentaires de première intervention. En outre, le Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins a mis à jour le protocole qu'il suit lorsqu'il doit dépêtrer des cétacés et a amélioré ses outils de communication afin de tenir ses

partenaires et ses bénévoles informés de façon hebdomadaire. En plus de ses activités d'intervention en cours, la région du Centre et de l'Arctique a participé à de nouveaux projets régionaux visant à normaliser les protocoles d'échantillonnage utilisés dans le cadre des évaluations de la santé des baleines boréales, et à acquérir des connaissances écologiques traditionnelles sur les prises au piège de cétacés arctiques qui ont eu lieu par le passé. Finalement, les régions du Golfe et des Maritimes ont continué de collaborer avec des organisations non gouvernementales, comme la Marine Animal Response Society, pour rédiger un feuillet sur l'échouage et l'identification des mammifères marins à l'intention des premiers intervenants de ces régions.

Renseignements sur les interventions

En tout, 994 signalements d'incidents liés à des mammifères marins ont été reçus dans l'ensemble du Canada en 2010-2011. Le pourcentage des interventions à la suite d'incidents est passé de 54 % à 76 % entre 2009-2010 et 2010-2011 (voir le tableau 1). Cette augmentation démontre que le Programme continue de développer et de maintenir sa capacité grâce à la sensibilisation accrue et aux nombres croissants de bénévoles. Les espèces de mammifères marins qui ont fait l'objet d'interventions au cours du présent exercice financier sont : le rorqual bleu, le rorqual à bosse, le rorqual commun, le rorqual boréal, la baleine grise du Pacifique, l'épaulard, la baleine noire de l'Atlantique Nord, la baleine boréale, le béluga, le grand cachalot, le dauphin à flancs blancs, le dauphin à nez blanc, le marsouin commun, le marsouin de Dall, le phoque annelé, l'otarie de Steller et la loutre de mer. Bien qu'elle ne soit pas un mammifère marin, la tortue luth est protégée en vertu de la Loi sur les espèces en péril, et des interventions sont effectuées dans le cadre du Programme dans les cas d'enchevêtrement touchant cette espèce.

Les signalements ne sont pas toujours suivis par une enquête sur les lieux, mais des efforts considérables ont été déployés afin de donner suite au plus grand nombre de signalements possible. En 2010-2011, 76 % (n = 752) des cas signalés ont fait l'objet d'une enquête comprenant des entrevues détaillées auprès des personnes qui avaient été témoins de l'incident ou de celles qui avaient participé directement à l'intervention sur les lieux. Le type d'intervention est déterminé selon les priorités régionales relatives au statut sur la liste de la Loi sur les espèces en péril, à l'accessibilité, aux risques pour les intervenants et à la probabilité de réussite. Dans certains cas, l'intervention sur les lieux n'est pas possible, parce que la période critique pour intervenir est limitée (perturbation ou déprédation) ou parce qu'il est impossible de retrouver l'animal ou sa carcasse. Par exemple, dans la région du Québec, 174 des 280 incidents (62%) nécessitaient une intervention sur les lieux. Dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador, l'équipe d'aide au désenchevêtrement était chargée de presque la totalité des incidents en zone côtière avant 1992. Toutefois, on signale maintenant les cas d'enchevêtrement d'espèces au large ainsi que les cas constatés en zone côtière, ce qui entraîne l'accroissement de la portée du Programme d'intervention auprès des mammifères marins. Les interventions visant à dépêtrer de grandes baleines enchevêtrées au large ou dans des régions éloignées représentent un défi particulier, car l'intervention rapide d'une équipe bien formée chargée de dépêtrer rapidement les cétacés est un facteur clé de la réussite du déplacement et du désenchevêtrement d'une baleine libre de nager.

Interventions en application de la *Loi sur les espèces en péril*

Le pourcentage national total d'interventions concernant des espèces visées par la Loi sur les espèces en péril a atteint 31 % (voir le tableau 1). Dans la région du Pacifique, 25 % des interventions auprès de mammifères marins touchaient des espèces en périls, et 82 % des 77 interventions auprès de cétacés se rapportaient également à des espèces en péril. Dans la région du Québec, 37 % des interventions auprès de mammifères marins touchaient des espèces en péril, et 92% des 71 interventions auprès de cétacés concernaient aussi des espèces en péril. Dans la région du Golfe, 30 % du nombre total d'interventions se rapportaient à des espèces en péril. Dans la région des Maritimes, 36 % des interventions auprès de cétacés et de tortues concernaient des espèces en péril. Dans la région du Centre et de l'Arctique, 63 % du nombre total d'interventions menées dans le cadre du Programme d'intervention auprès des mammifères marins ont été faites auprès d'espèces visées par la Loi sur les espèces en péril. Enfin, dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador, 75 % des interventions auprès de cétacés

et 74 % du nombre total d'interventions concernaient des espèces en péril.

Tableau 1 – Sommaire des signalements reçus et des interventions auprès de mammifères marins dans chacune des régions durant l'exercice financier 2010-2011.

Région	Nbre de signalements	Nbre d'interventions	% d'interventions	% d'interventions auprès d'espèces en péril
Pacifique	537	459	85.47	24.84
Centre et Arctique	16	12	75	58.33
Québec	280	174	62.14	37.36
Golfe	10	10	100	30.00
Maritimes	109	55	50.46	25.45
Terre-Neuve-et-Labrador	42	42	100	73.81
Totaux nationaux	994	752	75.65	31.12

Menaces

Même si des efforts importants ont été déployés dans le cadre du Programme pour fournir de l'aide aux mammifères marins et intervenir auprès de ces derniers, les cas d'enchevêtrement et de piégeage demeurent une grave menace pour la majorité des cétacés, que ce soient des espèces visées ou non par la Loi sur les espèces en péril. Le Programme d'intervention auprès des mammifères marins est actuellement le seul outil d'évaluation et d'atténuation des menaces qui pèsent sur les mammifères marins – qui constituent la majorité des espèces marines répertoriées en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

Dans la région du Pacifique, les cas d'enchevêtrement constituaient 58 % du nombre total d'interactions avec les humains qui ont été confirmées au cours de 2010-2011. La plupart des signalements concernant l'enchevêtrement de cétacés portaient sur des rorquals à bosse. En tout, 42 % des interactions avec les humains concernaient des espèces visées par la Loi sur les espèces en péril. Ce pourcentage revêt un intérêt particulier, car les espèces visées par la Loi sur les espèces en péril sont moins nombreuses et moins communes que d'autres espèces qui ne sont pas menacées. Dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador, au moins 81 % des interventions auprès d'espèces en péril (n = 31) étaient liées à des enchevêtrements dans des engins de pêche. Dans la région du Québec, 3 % des signalements étaient liés à des captures accessoires. Dans la région du Centre et de l'Arctique, les cétacés pris au piège et emmêlés dans les filets représentaient respectivement 12,5 % et 6,25 % des interventions. Dans la région du Golfe, le nombre d'incidents concernant l'enchevêtrement et l'échouement était comparable aux nombres enregistrés par le passé, où un nombre moyen de deux ou trois incidents nécessitaient une opération de sauvetage.

Dans la région du Québec, 83 % (n = 101) des signalements de cétacés concernaient des animaux morts. Dans la région du Centre et de l'Arctique, les signalements de cétacés concernaient principalement des carcasses et représentaient 73 % des cas. Dans la région du Pacifique, 48 % (n = 277) du nombre total de signalements portaient sur des animaux morts.

Financement

Le financement du Programme d'intervention auprès des mammifères marins provient de trois sources principales : la Loi sur les espèces en péril (40 %), d'autres secteurs du ministère des Pêches et des Océans (32 %) et des organisations externes (28 %), tel qu'il est indiqué dans le tableau 2. Les organisations externes sont gouvernementales ou non gouvernementales, comme la Marine Animal Response Society, le Musée du Nou-

veau-Brunswick, le collège vétérinaire de l'Atlantique, l' Aquarium de Vancouver, la Cetus Conservation Research Society et Parcs Canada.

Dans les régions du ministère des Pêches et des Océans, le financement est utilisé pour : des centres d'appels, des trousseaux pour secourir les mammifères marins enchevêtrés, des pontons de secours, de la formation sur les interventions, de l'équipement pour le déplacement des phoques, des autopsies, des programmes de sensibilisation aux collectivités, la gestion des données et même des interventions lorsque l'animal ne peut pas être déplacé.

Tableau 2 – Sommaire du financement et des contributions en nature estimées pour la mise en œuvre du Programme d'intervention auprès des mammifères marins durant l'exercice financier 2010-2011.

Coût total du PIMM (\$)	Financement de la LEP (\$)	% de la LEP sur le coût total	Autres contributions du MPO (\$)	% des autres contributions du MPO sur le coût total	*Contributions externes (\$)	% des contributions externes par rapport au coût total	% des contributions du MPO et des contributions externes par rapport au coût total
1 180 838	475 000	40	375 258	32	329 580	28	60

Plans et priorités en 2012-2013

Le Programme d'intervention auprès des mammifères marins est appuyé par le Ministère dans l'ensemble du pays, et les priorités varient d'une région à l'autre.

La formation et l'augmentation de la capacité régionale en matière d'interventions comptent parmi les principales priorités que l'on souhaite réaliser dans toutes les régions au cours du prochain exercice financier. On prévoit former 60 travailleurs et vétérinaires bénévoles supplémentaires dans la région du Québec, notamment dans les régions de la Gaspésie-Bas-St-Laurent, de la Côte-Nord et des îles de la Madeleine, afin de soutenir les agents des pêches qui agissent à titre de principaux intervenants. Dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador, les trois principales priorités consisteront à promouvoir et à simplifier la formation à l'intention des agents des pêches; à préparer les personnes à agir en tant que premiers intervenants en cas d'incidents liés au piégeage et à leur fournir l'équipement requis; et à aider de façon sécuritaire les entrepreneurs experts à mettre en liberté les mammifères marins et les tortues de mer emprisonnés ou échoués. Dans la région du Pacifique, on espère étudier différentes options concernant la meilleure façon de développer les capacités de désenchevêtrement sur l'ensemble de la côte. Pour ce qui est de la région du Centre et de l'Arctique, on continuera de donner aux collectivités des renseignements locaux sur les incidents liés à des mammifères marins en redistribuant les trousseaux de documentation déjà préparés ainsi que le matériel d'échantillonnage. On continuera également de prendre part aux projets régionaux visant à appuyer l'évaluation de la santé des mammifères marins de l'Arctique et à acquérir des connaissances écologiques traditionnelles sur les cas d'enchevêtrement de cétacés arctiques. Dans la région des Maritimes, on prévoit élaborer une trousse d'échantillonnage afin de prélever correctement des échantillons et de recueillir des données sur les carcasses. En ce qui concerne la région du Pacifique, on prévoit dresser un rapport technique contenant un résumé des données sur le Programme d'intervention auprès des mammifères marins et portant sur l'analyse des menaces d'origine anthropique qui pèsent sur les espèces visées par la Loi sur les espèces en péril.

Enfin, l'appui continu des groupes locaux, et la collaboration avec ceux-ci, constituent une priorité dans l'ensemble des régions afin d'assurer l'efficacité et le succès de la mise en œuvre du Programme d'intervention auprès des mammifères marins en 2012-2013.